

Uccle, le 2 mars 2020

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Concernant la propagation du coronavirus COVID-19, nous souhaitons vous transmettre les informations suivantes :

Les enfants ayant voyagé dans une zone à risque pendant le congé de Carnaval et ne présentant aucun symptôme sont accueillis normalement à l'école.

Si un enfant tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage, il est tenu de rester à la maison. Il y a lieu également de contacter le médecin de famille, de lui mentionner les antécédents de voyage et les symptômes de l'enfant. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

D'une façon générale et plus encore que d'habitude, nous vous demandons de ne pas envoyer à l'école d'enfants malades et potentiellement contagieux, quelle que soit la nature de la pathologie qui les affecte.

Pour ce qui est des excursions et voyages organisés par l'école, aucune modification ni annulation n'est à l'ordre du jour.

L'école prend quelques dispositions pour renforcer les mesures d'hygiène habituelles (savon pour le lavage des mains), en rappelant toutefois les limites des moyens mis en œuvre dans un environnement tel que le milieu scolaire.

Nous restons attentifs à l'évolution de la situation et aux instructions des autorités compétentes.

Cordialement,

Marc Charlier  
Directeur de l'école secondaire

Alice Salcin  
Directrice de l'école fondamentale